

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 22

Pouvoir : 7

Date de la convocation :
18 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le vingt-quatre juin à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Guy CANNESSON et Elise MARTIN.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Pascale BARBIER à Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Didier DEMAY à Didier PICARD, Matthieu GRIVEL à Alain MERE, Adeline CARITEY à Florence PLISSONNIER, Laurent LAGRIFFOUL à Marie-Christine BOIREAU, Jacqueline PENAUD à Elise MARTIN.

Objet : Budget principal – Valorisation de la voirie de la rue du Clos suite à son transfert dans le domaine public communal

Exposé :

Par délibération n°035/23 du 20 juin 2023, la ville de Saint-Rémy a validé l'intégration de la rue du Clos dans son domaine public communal après accord de l'association du lotissement « Le cottage ».

L'emprise de voiries développe une superficie totale d'environ 4 406 m² et représente un linéaire d'environ 415 mètres.

Ce transfert doit s'accompagner d'une valorisation qui doit être reprise dans l'inventaire communal.

Au regard du coût linéaire d'une voirie (chaussée et abords), compte tenu d'un coefficient de dépréciation annuel et de l'ancienneté de la rue du Clos, il est proposé au Conseil municipal d'intégrer cette voie dans l'actif de la commune pour une valeur de 119 520 €.

Visa :

Vu la délibération N°035/23 du 20 juin 2023,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'exposé des motifs ci-dessus.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la valorisation des 415 mètres linéaires de la voirie du Clos à 119 520 €.
- PROCEDE aux mouvements budgétaires en section d'investissement pour cette intégration patrimoniale.
- DIT que les crédits correspondants sont ouverts par décision modificative au sein de cette séance de Conseil Municipal.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

